



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 avril 2019**

DÉLIBÉRATION N° 2019-05

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 08 Pouvoirs : 03 Pour : 10 Contre : 00 Abstention(s) : 01

Le dix huit avril deux mil dix neuf à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du onze avril deux mil dix neuf, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Elisabeth COURBOIS, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

Absents : MM. Jacques COJON (pouvoir à André BOUCHIND'HOMME), Françoise DÉTOURNÉ (pouvoir à Florence DÉTOURNÉ), Christophe DUEZ, Angélique FAVRE, Cyrille GOUILLARD et Bruno LEFEBVRE (pouvoir à André BOUCHIND'HOMME)

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande aux membres présents, et préalablement au vote du budget prévisionnel 2019, de se prononcer sur les taux d'imposition applicables aux taxes directes locales pour l'exercice comptable en cours.

Le conseil municipal, après délibération, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2019 :

⇒ Taxe d'habitation	12,55 %
⇒ Taxe foncier bâti	16,77 %
⇒ Taxe foncier non bâti	39,83 %

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES